

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1477

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaigne, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Brotherson, M. Nilor, M. Serville,
M. Wulfranc, M. Fabien Roussel, M. Peu, Mme Bello, M. Dufrègne, Mme Kéclard-Mondésir,
Mme Faucillon, M. Lecoq et M. Jumel

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'information sur les conditions de travail, les enjeux en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel relève de la responsabilité de l'entreprise et non pas des centres de formation d'apprentis.

Nous demandons la suppression de cet alinéa qui fait suite à un amendement adopté en commission.